

ABONNEMENT.

SAUMUR :
Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste :
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires;
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 22;
A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 36
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. BAYAS-LAFITTE et Co, Place de la Bourse, 3.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

12 Février 1879.

Chronique générale.

Le Moniteur universel s'occupe de la grave question de l'instruction primaire. On sait que M. Bardoux a déposé sur le bureau de la Chambre des députés un projet de loi tendant à rendre l'instruction primaire obligatoire pour les enfants de six à treize ans.

Comme à toute loi il faut une sanction, le projet contient des dispositions ayant pour but de forcer les parents à envoyer leurs enfants aux écoles.

Le Moniteur fait remarquer que la cause qui empêche bien des parents de faire instruire leurs enfants n'est pas le mauvais vouloir :

« La cause la plus fréquente, la plus énergique du défaut d'instruction des enfants, est la pauvreté des parents, leur vie absorbée tout entière par la préoccupation de procurer à eux et à leurs enfants le pain quotidien. »

Et plus loin :

« Ces femmes sans ressources, ces prolétaires sans ouvrage ou sans un salaire suffisant pour pouvoir se priver du salaire accessoire de l'enfant, croit-on que l'inscription dans la loi du principe de l'instruction primaire obligatoire suffira pour les décider à envoyer à l'école l'enfant déjà en âge de gagner une partie de son pain? Croit-on que des pénalités mêmes les y contraindraient? »

« L'on ne saurait l'espérer. Ce dont il s'agit, en effet, ce n'est pas de convertir les classes pauvres à l'instruction de l'enfance, c'est de leur en donner la possibilité matérielle. »

« On pourra bien par l'obligation contraindre quelques récalcitrants, dont le nombre est infiniment restreint; l'on ne pourra

pas contraindre ces affamés pour qui le premier problème est de vivre, et qui pourraient reproduire pour eux le vieil adage : Primum vivere, post philosophare. »

« Aussi, la conséquence inévitable de l'obligation en matière d'instruction, si on veut que cette obligation ne reste pas une lettre morte, sera-t-elle la création d'une caisse de secours pour tous les enfants pauvres auxquels manque ce pain du corps qui n'est pas moins nécessaire que le pain de l'intelligence. »

Il paraît que les menaces qui sont déjà adressées au Président de la République par les aventuriers de la Commune l'ont un peu désillusionné sur le rôle pacifique qu'il comptait prendre en arrivant au pouvoir. « Il faut de l'énergie, aurait-il dit, pour lutter contre les mauvaises passions qui veulent de nouveau le désordre. »

Le Monde croit savoir que M. Challemel-Lacour sera prochainement appelé à Berne, et que le gouvernement aurait l'intention de lui confier l'une des ambassades les plus importantes près l'une des cours les plus aristocratiques du continent.

Nous lisons dans le Journal du Loiret :

« On considère comme un grand manque de convenance de la part de M. Grévy de n'avoir pas, dans son Message, trouvé à dire un mot de son prédécesseur et de n'avoir fait allusion à lui que pour critiquer sa conduite. »

« Cette omission est d'autant plus singulière que, dès le lendemain de son élection, M. Grévy n'a pas hésité à venir demander un service au Maréchal. L'accueil peu sympathique que le changement de gouvernement a reçu à l'étranger, a été le premier souci de M. Grévy. C'est pourquoi, en même temps qu'il songeait à confier à M. Waddington la présidence du conseil, il deman-

dait au Maréchal de voir lui-même les représentants des puissances, et de les rassurer sur les intentions du nouveau gouvernement à l'égard de la politique étrangère. Avec cette abnégation et ce patriotisme qui sont depuis huit jours un sujet d'étonnement pour ses adversaires, le Maréchal n'hésita pas à déférer à ce désir et il se rendit chez tous les ambassadeurs pour plaider auprès d'eux la cause du nouveau gouvernement et chercher à atténuer les conséquences que pouvait avoir, pour la France, la crise dans laquelle il venait d'être sacrifié. »

M. de Marcère, dans ses conversations, du moins dans celles qu'il a avec les conservateurs, paraît disposé, dit le Français, à montrer une fermeté inaccoutumée sur la question de l'amnistie. Il s'attend, dit-il, à être battu à la Chambre des députés; mais il compte sur le Sénat.

Nous avons expliqué en quoi consistait le système d'amnistie que prépare le gouvernement: il s'agit de transformer pour tous les graciés la grâce en une amnistie qui aurait pour effet de faire cesser de plein droit les peines accessoires. La mesure s'appliquerait à tous les contumaces graciés, une fois qu'on aurait voté la loi autorisant l'application du droit de grâce aux contumaces.

Le Rappel apprend qu'en prévision de la discussion qui s'engagera sur ce projet, un certain nombre de députés vont demander la publication des noms de tous les graciés, avec l'indication exacte de la mesure dont ils ont bénéficié: réduction; commutation ou remise totale de la peine.

Ce n'est que quand on possèdera cette liste qu'on pourra se rendre un compte exact de la portée du projet du gouvernement. Actuellement, en effet, on ignore absolument le sort exact des 2,700 graciés de M. Dufaure qui n'ont pas tous obtenu la remise totale de leur peine.

On a pu remarquer depuis quelques jours un redoublement d'ardeur et d'audace dans les feuilles radicales. Elles déclarent aux nouveaux gouvernants que les hommes de la Commune sont leurs « coreligionnaires », et que, sans eux, ils ne seraient pas au pouvoir. « Nous sommes trois cent mille qui vous avons porté où vous êtes, » disent ces patriotes au président Grévy. On poursuit effrontément la réhabilitation de la Commune, et, si on ne l'obtient pas, ou menace de recommencer. Pour tout observateur politique, la question se pose entre l'amnistie et une nouvelle révolution. Il ne s'agit pas de grâce et de pardon; on méprise ce qui ressemblerait à la clémence: il s'agit d'obtenir un acte législatif qui permette aux condamnés de rentrer « la tête haute », et qui les remette en possession de tous les droits. Les radicaux se sentent très-forts depuis le 30 janvier. Ils voient d'anciens complices dans les postes importants, et comprennent que pour eux l'heure est venue de se faire accepter ou de s'imposer.

Les bureaux de la Chambre ont dû se réunir pour nommer une importante commission: celle qui aura à examiner la proposition Laisant tendant à réduire à trois années la durée du service militaire, et à supprimer le volontariat d'un an.

Cette proposition a été prise en considération il y a quelques jours sans débat; mais le ministre de la guerre se réserve de combattre la proposition lorsque viendra la discussion sur le fond. Il se rendra à la commission pour demander le rejet de la proposition, et, au cas où il n'obtiendrait pas gain de cause, il reviendrait devant la Chambre pour faire la même demande. Le ministre, sans se prononcer sur la proposition, alléguera contre son adoption qu'elle bouleverserait le système suivi depuis six ans pour la réorganisation de l'armée, et qu'au moment où cette réorganisation com-

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

MARIE

CONTE CHEVALERESQUE.

Dans un antique castel vivait solitairement le vieux chevalier Pharamond.

Il avait auprès de lui Marie, sa petite-fille, unique rejeton de neuf fils, de cinq filles et de vingt-deux petits-fils.

Il survivait à tant d'objets chéris qu'il avait vu transporter au sépulchre, et lui-même avait répandu des fleurs sur leurs tombes, et planté, à l'entour, des cyprès funèbres.

Son âme attristée, envisageant dans un monde plus stable la perspective consolante d'un avenir de bonheur, ne se laissait cependant pas abattre par le chagrin. Ainsi un captif aperçoit à travers les soupiraux de son obscure prison un rayon de lumière, et se peint idéalement les scènes magnifiques dont jouit l'habitant des monts, au moment où l'aurore, avant-courrière du jour, vient ramener l'allégresse dans toute la nature.

Les trois fils de Pharamond, auxquels sa tendresse n'avait pu rendre les derniers devoirs, étaient morts loin de leur père, dans un combat contre les infidèles.

A l'approche du soir, Pharamond allait souvent se reposer sous l'épais ombrage d'un châtaignier séculaire, et se faisait accompagner de la jeune et intéressante Marie, l'unique consolation de tant de pertes douloureuses. Là, il entretenait de la piété de sa mère, des vertus de son aïeul, et des glorieuses actions de ses enfants. Alors, la jeune fille, le cœur vivement agité, tombait entre les bras de ce vieillard vénérable, et versait au souvenir de ses parents et de ses frères moissonnés à leur aurore d'abondantes larmes.

Il la conduisait par un sentier étroit et tortueux jusqu'au sommet d'une montagne, où il lui avait préparé un siège de mousse. Les flots écumeux, qui baignaient la base du rocher, s'y brisaient avec un mugissement tumultueux, lorsque d'affreuses tourmentes bouleversaient les profonds abîmes des mers. Mais la tempête se faisait rarement sentir dans ces tranquilles parages.

Souvent, durant une nuit d'été, ou sur le soir d'un beau jour d'automne, alors que la lune brillait dans l'azur du ciel, Pharamond conduisait Marie par la main, ou sous les voûtes tapissées de lierre qui couvrait les cavernes creusées par les siècles dans les flancs de ces roches sauvages.

Là, il contemplait l'imposant et gracieux spectacle de la nature, et son cœur en éprouvait la divine influence. Si le chagrin ténébreux jetait le trouble dans son âme, cet orage intérieur était bientôt dissipé; son visage, éclairé par la philosophie et la vertu, redevenait serein comme un ciel sans nuages; son humeur était paisible comme la splendeur de l'astre des nuits. Il lui semblait que, du haut de leur céleste patrie, ses fils, si tendrement aimés, fixaient sur lui leurs regards, et l'appelaient dans ces demeures fortunées.

Au milieu de ces pensées ravissantes, Pharamond était souvent interrompu par les naïves questions de Marie. La voix de cette enfant était celle de l'innocence; ses regards exprimaient la candeur et la bonté, et toute sa physionomie annonçait déjà une grande âme.

« — Mon père, disait-elle en imprimant mille baisers sur la main de ce respectable vieillard, pourquoi avez-vous un air si sérieux et si triste? Regardez-moi; observez comme la lune me sourit, et cependant je suis bien loin de l'aimer autant que je vous aime. »

Le vieillard alors l'embrassait tendrement et arrosait de ses larmes les joues roses de cette aimable enfant.

Souvent, après l'avoir ramenée à son habitation, pour qu'elle prit le repos de la nuit, il sortait de nouveau en s'appuyant sur son bâton et retournait

sur le rivage de la mer; là, seul sur la plage déserte, il attendait tranquillement le lever de l'aurore, puis il regagnait la maison de ses pères, où un léger sommeil soulageait sa vieillesse et lui faisait oublier les plaisirs et les peines de sa mélancolique solitude.

A peine était-il réveillé, qu'il trouvait Marie occupée à lui préparer une nourriture et une boisson fortifiantes. Elle était bien jeune encore, mais elle n'avait pas de plus douce pensée que celle de servir son aïeul, d'embellir ses jours, et d'éloigner de lui cette tristesse passagère, qui trop souvent obscurcissait son front ridé par l'âge et le malheur.

L'isolement où vivait la jeune enfant disposait son âme aux idées sérieuses et aux sentiments tendres et sublimes; la nature autour d'elle était majestueuse et sauvage; tout concourait à faire naître dans sa brillante imagination de hautes pensées qu'exaltaient encore les discours de son aïeul.

Ses yeux immobiles restaient attachés sur Pharamond lorsqu'il lui racontait les glorieux exploits de ses ancêtres: comment l'un d'entre eux, à la tête d'une poignée de guerriers, avait affronté une mer orageuse et les assauts de ses ennemis, pour délivrer un peuple étranger des chaînes de l'esclavage; comment un autre avait su mettre des villages et des cités entières à l'abri de la fureur des brigands; comment la sagesse d'un troisième avait réconcilié deux frères ennemis et ramené des fils ingrats

mence à se parfaire, une modification de la loi militaire remettrait tout en question.

Nous devons signaler à nos lecteurs un rapport de M. Paul Bert sur une proposition de M. Barodet, tendant à modifier la composition du conseil supérieur de l'instruction publique.

Cette proposition, à laquelle la commission législative donne son approbation, exclut du conseil :

1° Trois conseillers d'Etat; 2° un membre de l'armée; 3° un membre de la marine; 4° quatre archevêques ou évêques; 5° un délégué de l'église réformée; 6° un délégué de l'église d'Augsbourg; 7° un membre du consistoire israélite; 8° deux membres de la cour de cassation; 9° un membre de l'Académie de médecine; 10° un membre du conseil supérieur des arts; 11° un membre du conseil supérieur du commerce; 12° un membre du conseil supérieur de l'agriculture; 13° quatre membres de l'enseignement libre.

Tous ces membres, d'après M. Bert, sont des éléments disparates, théoriquement incompétents. Les représentants des religions reconnues, dit-il, ne sauraient avoir au sein de ce conseil leur raison d'être, alors surtout que la séparation des écoles et des églises, appelée par les vœux de la nation, va sans doute être réalisée par les Chambres.

UN VRAI PROGRAMME.

La société des travailleurs du Midi vient d'envoyer aux représentants de la démocratie méridionale un programme qui n'est, paraît-il, qu'un minimum des revendications de ses auteurs.

On se demande ce que pourrait bien être le maximum.

- 1° Amnistie pleine et entière;
- 2° Mise en accusation des ministres du 16 Mai;
- 3° Epuration du personnel administratif et judiciaire hostile à la République progressive;
- 4° Séparation de l'Eglise et de l'Etat;
- 5° Rentrée des Chambres à Paris;
- 6° Révision avant un an de la Constitution dans un sens plus républicain, de manière à supprimer le Sénat et la Présidence de la République;
- 7° Suppression de l'inamovibilité de la magistrature;
- 8° Expulsion des ordres religieux et des congrégations cléricales;
- 9° Décret de la Chambre ordonnant des fêtes nationales et patriotiques pour le 24 février, le 14 juillet, le 4 septembre et le 22 septembre;
- 10° Organisation d'une garde civique dans les grandes villes;
- 11° La loi radicale sur la gendarmerie;
- 12° Service militaire actif réduit à un an pour tous, mais temps de service maintenu jusqu'à 40 ans;
- 13° Nomination des généraux de division et de brigade par une commission compo-

au devoir sacré de l'obéissance envers leur père.

Dans ces récits, Pharamond n'oubliait point les brillants faits d'armes de sa jeunesse, la servitude qu'il avait subie en Afrique, où il avait gémi trois ans sous le joug des Maures, à l'oppression desquels il s'était enfin soustrait, sur une petite barque, en bravant la mer et ses tempêtes. Il se rappelait encore comment il avait brisé les liens d'un jeune seigneur d'une haute naissance, retenu dans les fers par la jalousie d'un puissant rival.

Pharamond avait consacré à des cérémonies pieuses certains jours mémorables, fortunés ou lugubres, tels que l'anniversaire de la naissance et de la mort de ses fils.

En ces jours solennels, Marie, vêtue de blanc et la tête ceinte d'une guirlande de roses, suivait le vieillard dans le bocage de cyprès, lorsque le soleil, près de descendre sous les voûtes de l'Occident, lançait à travers les rameaux des arbres quelques rayons d'une lumière mourante, sur les tombeaux qui renfermaient les dépouilles mortelles des objets si chers à Pharamond. Là, souvent il s'entretenait avec elle jusqu'au lever de la lune; c'était alors que le sensible vieillard se plaisait à louer avec enthousiasme les beautés de la nature et les bienfaits du créateur; il s'élevait par la pensée vers les célestes régions, heureux séjour de ceux qui ont aimé Dieu et la vertu par dessus tous les biens d'un monde périssable. Marie écoutait

sée de généraux, de colonels, de commandants, de capitaines, de lieutenants, de sous-officiers et de quelques soldats les plus capables;

- 14° Impôt sur le capital et le revenu;
- 15° Vente des diamants de la Couronne;
- 16° Instruction gratuite, obligatoire et exclusivement laïque;
- 17° Droit complet d'association et de réunion;
- 18° Liberté illimitée du colportage et de la presse;
- 19° Grands chantiers ouverts aux travailleurs;
- 20° Banque nationale de crédit à l'ouvrier, pour favoriser les œuvres coopératives;
- 21° Mise en disponibilité des membres des familles royales qui font partie de l'armée ou de la marine.

Il paraît que tout ne va pas pour le mieux dans la meilleure des Présidences, car la *Petite République* intitulait lundi matin son Premier-Paris: *Un peu de calme, S. V. P.* Les frères et amis en manquent donc? Quel aveu maladroit! Au reste, citons cet amusant article:

« Les paris sont ouverts sur le turf parlementaire:—Le ministère vivra-t-il?—Combien vivra-t-il?—Je parie pour un an.— Et moi pour trois semaines.

Or, il faut remarquer que ce ministère, qu'on a hâte d'enterrer, vient à peine de naître, qu'il n'a rien fait encore, qu'il n'a pas même parlé, qu'on n'est informé de ses intentions que par les cancans des nouvelles, que sur aucune des questions qui passionnent l'opinion publique il n'a pu ni voulu se prononcer, que tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il existe.

Si donc on ne peut reprocher au nouveau ministère ni son programme, puisqu'il n'en a point formulé, ni sa volonté de bien faire, puisque personne ne la met en doute, ce n'est donc pas le ministère lui-même que l'on tient pour suspect, mais les hommes qui en font partie.

Tendance fâcheuse, à notre avis, contraire aux principes d'une bonne démocratie!

Le turf parlementaire! On avait déjà l'attelage, le cheval de renfort; voici les ministres comparés à des chevaux de courses, c'est irrespectueux, à des pur-sang, c'est ironique vis-à-vis de M. Waddington, tout au moins.

Le ministère paraît donc peu solide qu certains ne lui accordent que trois semaines de vie, et que les plus optimistes ne parient que pour un an? Et ce cabinet, pour le défendre, on allègue qu'il n'a rien fait, qu'il n'a même pas parlé; singulière manière d'inaugurer l'ère du travail!

Poussons plus loin notre lecture:

« Les ministres ne sont que les gardiens et les exécuteurs de la loi. Leur importance ne dépend plus de la faveur dont ils jouissent auprès du chef de l'Etat, mais du rôle

dans un religieux silence les hymnes d'admiration et de reconnaissance du vieillard extasié, et son cœur attendri se remplissait d'une joie ineffable.

Telle fut la vie innocente de Marie jusqu'à son troisième lustre. Mais à cette fatale époque une nouvelle disgrâce vint replonger son âme dans l'affliction.

(Extrait du *Phare*.) G. A. LARDEUX.

(A suivre.)

Une plaque commémorative a été posée sur la maison où est né Hérod, à Paris.

Elle porte aujourd'hui le n° 10 de la rue d'Argout, dans la section comprise entre les rues Pagevin et Coquillière. Cet immeuble, qui est la propriété de M. Hèvre, ancien député de Seine-et-Oise, avait été construit en 1787-88 par son grand-père, M. Dupuis, et appartient par succession à son possesseur actuel.

C'est donc sur la façade du n° 10 de la rue d'Argout que la Société des compositeurs, après avoir obtenu l'autorisation de M. Hèvre, a fait placer, le 28 janvier, jour anniversaire de la naissance d'Hérod, une plaque de marbre noir portant, en lettres d'or, l'inscription suivante:

Dans cette maison est né,
le 28 janvier 1791,

LOUIS-JOSEPH-FERDINAND HÉROLD,
auteur de *Zampa* et du *Pré aux Clercs*.

C'est le premier hommage de ce genre qui ait été rendu, dans la capitale de la France, à l'un de ceux qui sont et qui resteront une des gloires de la musique française.

qu'on les croit capables de jouer et des services qu'on attend d'eux.

Un changement de ministère, sous la République, n'est pas un changement de régime, c'est un changement d'hommes. Changement peu important, attendu que les personnalités sont pour ainsi dire noyées et perdues dans le torrent de la démocratie.

Il importe cependant que ces révolutions ministérielles soient rares, parce que l'application des réformes demande un certain esprit de suite, et que le pouvoir, s'il passait trop souvent de main en main, perdrait dans l'opinion une part du respect qui lui est dû.

C'est pourquoi nous désirons que ce ministère vive, et, s'il faut dire notre pensée, nous espérons qu'il vivra.

D'abord, nos ministres sont d'honnêtes gens. Voilà le grand point. Ensuite, plusieurs sont rompus aux affaires, et quand tous seraient novices, il faudrait attendre leurs actes avant de les juger.

On nous dit que quelques-uns ont la main trop douce. D'accord. Mais éperonnés par la presse et par l'opinion, soutenus, encouragés, gourmandés par les Chambres, qui sait ce qu'ils sont capables de faire?

Donc, un peu de calme. Nous les verrons à l'œuvre. Ils feront sans doute ce qu'ils pourront, et qui serait assez dépourvu de bon sens pour leur demander de tout faire?

Ni nous, qui écrivons ces lignes, ni vous, citoyens, qui les lisez, ne verrons s'accomplir la moitié des réformes que nous attendons. Mais mettons-nous bien dans la tête que le monde ne finira pas avec nous. Nous avons des fils, qui auront, eux aussi, des successeurs, et à chaque génération sa tâche.

Cette manière de plaider contre les révolutions ministérielles est étrange sous la plume des gens qui applaudissent à la crise du 20 janvier et à celle du 30 du même mois. A-t-on eu cure de maintenir le respect du pouvoir en décembre 1877, et, plus récemment, en forçant le Maréchal à se démettre après s'être soumis?

On ne trouvait pas alors que l'application des réformes demandât un certain esprit de suite, et les républicains ont dégouté jusqu'à M. Dufaure. Et ces ministres, dont certains sont « novices », il faut les « voir à l'œuvre », c'est-à-dire payer leur apprentissage! Qui sait ce qu'ils sont capables de faire?

Au reste, M. Gambetta, qui songe peut-être à devenir le gendre de M. Grévy, pense à ses « fils » et à ses arrière-petits-fils. Il « faut bien se mettre dans la tête que le monde ne finira pas avec nous », dit son moniteur à cinq centimes, et nous « ne verrons s'accomplir que la moitié des réformes que nous attendons. » La moitié! L'illustre « libérateur du territoire » se serait contenté du Thiers, mais les républicains sérieux veulent tout.

Et M. J. Grévy n'est Président que pour laisser tout faire. Sans cela, il retournera bientôt à son billard.

La commission chargée d'examiner la proposition de M. Millaud qui assimile les colporteurs d'imprimés aux colporteurs de journaux, a pris une décision favorable au projet du député du Rhône.

En conséquence, il n'y aurait aucune entrave mise désormais à la distribution des écrits, gravures, lithographies. Une simple déclaration suffira pour exercer le colportage de toute nature.

Nous nous demandons si la nécessité de soumettre les écrits au timbre de la commission du colportage ne va pas disparaître par voie de conséquence. C'est au moins la pensée de la commission; mais, à notre avis, cette modification nécessite une prescription légale.

La commission de l'instruction primaire a tenu une longue séance; elle se propose d'amender le projet ministériel. La laïcité serait imposée dans les écoles communales. Les établissements libres seraient soumis à des inspections périodiques et les élèves subirait des examens sévères.

On créerait quatre classes d'instituteurs et la nomination de ces fonctionnaires serait enlevée aux préfets. Le directeur départemental des écoles aurait entièrement le personnel dans sa main.

M. Loyson a donné, dimanche, la première représentation d'une parodie sacrilège, dans l'ancienne salle du café sacrilège, Folies-Montholon, transformée en « chapelle catholique gallicane ».

La singularité du spectacle avait attiré une foule de curieux. Fautouils d'orchestre, stalles, pourtour, galerie, parterre avaient été envahis une heure avant la levée du rideau. On se hissait irrévérencieusement sur les chaises, on causait bruyamment, le chapeau sur la tête, en dépit de quelques bedeaux en habit noir.

Bref, ça manquait de recueillement.

La « chapelle » loysonienne offre l'aspect d'un temple protestant de quatrième catégorie. Une épaisse couche de badigeon a recouvert les profanes décorations de la salle des Folies-Montholon. Le plafond bleu d'azur est parsemé d'étoiles d'or.

Contre le mur du fond de la scène, où naguère encore pivotaient les danseuses court-vêtues, est dressé un autel orné par les pieuses mains de M^{me} Loyson; sur cet autel on aperçoit un crucifix et des cierges. Détail curieux: l'autel est enguirlandé de lierre. Pourquoi ce lierre? La religion de M. Loyson serait-elle déjà en ruine?

L'orchestre est représenté par un modeste harmonium; des chœurs font entendre des chansonnettes, je veux dire des chants à physionomie religieuse.

A quatre heures, l'office commence. Revêtu d'une soutane noire et d'un surplis de mousseline blanche, portant l'étole ornée de la croix, M. Loyson déclare qu'il va procéder à la consécration du local. Cette cérémonie terminée, il monte en chaire pour annoncer d'abord qu'il attend la prochaine arrivée « d'un de ses collègues les plus distingués qui partagera avec lui les charges du culte » et aussi les bénéfices... s'il y en a; puis il commence son sermon.

M. Loyson ne veut pas, dit-il, créer une religion nouvelle, mais aider seulement à la réformation de l'Eglise catholique. Comment cela? Il a omis de l'indiquer.

Je suis prêtre, a-t-il ajouté, et je resterai prêtre « fidèle à Jésus-Christ, à ses doctrines, aux croyances de l'Evangile, mais réformateur des abus dont les religions voisines ont déjà fait justice. »

Il a terminé par une condamnation de la libre-pensée à laquelle il préfère « le plus horrible fanatisme. »

Après le prêche, le prêtre apostat a donné sa bénédiction et fait une quête au profit de l'œuvre, M. Loyson « ne voulant vivre désormais que par la charité. »

A différentes reprises, des rumeurs et des protestations ont éclaté dans l'auditoire. En somme, la représentation n'a eu qu'un succès de curiosité malsaine.

Pauvre M. Loyson! tombé de la chaire de Notre-Dame aux planches d'un cirque, et des planches d'un cirque à celles d'un café-concert, réduit à des singeries sacrilèges, obligé de tendre la main pour assurer son existence et celle de sa malheureuse famille, il ne recueille autour de lui que dégoût, que mépris, que pitié. Le châtimant a suivi de près la déchéance. Plaise à Dieu d'en faire sortir le repentir!

L'Evénement, un journal de cancans s'il en fut, nous révèle certains détails plus ou moins intimes de la vie privée de M. le Président de la République: « Le lit de M. Grévy est un lit fort ordinaire, en palissandre; les « chevaux de M. Grévy sont d'assez belles bêtes, mais n'ont rien d'extraordinaire; « les voitures de M. Grévy, au nombre de sept, appartiennent à l'Etat; quant à la livrée de M. Grévy, elle sera bleue, avec collets de soie rouge. » (L'Evénement ne nous donne pas le nombre des boutons. C'est dommage.)

Jusqu'à-là les indiscretions de l'Evénement sont fort inoffensives. Mais le journal radical ne se contente pas de jeter un regard furtif par-dessus le mur de la vie privée des hôtes de l'Élysée. A la sortie de l'écurie, l'officier maladroit fait irruption dans le gynécée présidentiel, compte les pièces qui séparent les chambres de M. et M^{me} Grévy et nous apprend que les appartements de M^{me} Grévy sont contigus à la chambre maternelle; toutes choses palpitantes d'intérêt, comme on voit.

La cuisine, vous le pensez bien, n'est pas oubliée; la cuisine occupe une si large place dans l'existence d'un Président de République!

« Le Président de la République, pour reconstituer plus complètement encore son

intérieur accoutumé, a fait venir à l'Elysée son valet de chambre, qui est chez lui depuis sept ans, et sa cuisinière.

Le valet de chambre fera tout naturellement son service, qui est de réveiller son maître à sept heures, comme à l'ordinaire. — Quant à la cuisinière, c'est plus dramatique. Il est parfaitement clair que le chef officiel ne la laissera jamais toucher à ses casseroles. Vous verrez qu'avant qu'il soit un mois, nous aurons à raconter le « Drame de l'Elysée ! »

Une querelle de cuisinières ! Quel trouble cela va jeter dans le ménage de M. Grévy ! Allons-nous donc assister à une rupture de la bonne harmonie entre les pouvoirs... culinaires ?

LE LANGAGE DES COMMUNARDS.

La *Revolution française* a publié un premier article de Jules Vallès. C'est une apostrophe à M. Jules Grévy, et en même temps, ce qu'il était facile de prévoir, une apologie de la Commune.

Voici un passage qui mérite d'être signalé :

« Nous sommes trois cent mille qui vous avons porté où vous êtes. Dans le recensement des votes, l'autre jour, il faudrait faire entrer en ligne de compte, non-seulement les bulletins bleus ou roses des députés et des sénateurs, mais encore les ossements blanchis des fédérés fusillés. On aurait pu jeter leurs crânes comme des boules de scrutin dans la balance. La République était morte et roulait à terre si nous ne l'avions calée avec la crosse de nos fusils d'insurgés.

« Votre maison militaire est à monter, paraît-il. Même à un Président en redingote il faut un entourage d'épaulettes et d'uniformes, des reflets d'or et de pourpre. Eh bien ! si vous ceux qu'on a assassinés en mai 1871 peuvent sortir de leurs tombes et se rallier sanglants autour de vous, vous aurez un état-major comme n'en eut jamais exterminateur de la Bible ou général d'armée.

« Vous avez acheté, nous dit-on, six grands chevaux pour traîner votre char. Si, au détour de quelque rue, devant un square, ils butent tout d'un coup, c'est que le terrain fait une bosse à l'endroit où l'on entassa les cadavres. Prenez-garde que vos chevaux ne se couronnent en piaffant là-dessus ! »

Et plus loin :

« Mais non, foutez les morts et tenez éloignés les survivants ! Ceux qui ont échappé au massacre sont habitués à la douleur. Rien ne dérange la sérénité des vaincus. Ils se sont créé une patrie dans le monde idéal de la justice, et il préfèrent vivre ensemble dans la peine qu'être heureux dans la lâcheté. Vous n'obtiendrez donc rien qu'un sourire de dédain avec vos propositions de grâce et de pardon. Ils garderont l'attitude des gens qui vous ont fait l'aumône de leur bonheur, et portent bravement le deuil de leur patrie. Si vous aviez demandé l'amnistie, nous pouvions être quittes ; mais vous restez notre obligé, et vous nous devez saluer le premier. »

Voici sa péroraison :

« Les intrigues basses vous épuiseront — ou bien vous entendrez tout d'un coup un coup de tambour, et vous verrez apparaître les bataillons toujours foudroyés et toujours renaissants de la misère. Ils prendront un soir le drapeau noir de la Croix-Rouge, faute du drapeau rouge de Belleville.

« Un poète en blouse a appelé ces hommes-là les soldats du désespoir.

« Président de la troisième République, décrétez la liberté pour n'avoir pas à décréter le massacre. »

Nous n'ajouterons rien, tout commentaire ne pouvant qu'affaiblir l'impression que laissera dans l'esprit de nos lecteurs la prose imagée de l'ancien membre de la Commune ; mais nous demanderons à ceux qui réclament la liberté illimitée de la presse, si c'est à l'aide de pareilles excitations qu'ils espèrent fonder un gouvernement durable, et si c'est faire acte de puissance et d'énergie que de les tolérer ?

Maintenant, voici un contumax qui rentre en France sans la permission du gouvernement et qui le défie de toucher à sa personne devenue sacrée depuis le 30 janvier.

Voici la lettre adressée par un condamné

de la Commune au journal de M. Sigismond Lacroix :

« Puisque le gouvernement de la République recule devant la proclamation de l'amnistie, puisqu'il persiste à qualifier de criminels et à considérer comme tels les citoyens qui par leur dévouement ont en 1871 sauvé la République, c'est à ces criminels qu'appartient le droit de proclamer l'amnistie de facto.

« Je prêche d'exemple, et dès aujourd'hui, comme don de joyeux avènement et en l'honneur de l'élection d'un Président de la République honnêtement républicain, je me déclare amnistié de fait.

« Salut et fraternité.

« Signé : A. IMBERT,

« Ingénieur sous le gouvernement communaliste de Paris, ingénieur militaire, directeur de la septième section des fortifications de Paris, etc., etc. »

En voilà un qui n'attend pas que la loi soit votée et qui se place crânement au-dessus de toutes les lois.

Nous croyons savoir que l'arrestation du citoyen Imbert, qui a écrit cette lettre de défi, a été décidée avant-hier. Lorsqu'on s'est présenté au domicile indiqué, le fameux ingénieur de la Commune avait disparu ; mais il a été arrêté dans la soirée.

Etranger.

ITALIE. — Bien que M. Deprétis, au Parlement italien, ait démenti la rumeur de l'apparition de la peste en Roumélie, l'inquiétude continue à être extrême dans les villes du littoral italien et sicilien.

Naples est extrêmement alarmé, aussi bien que Palerme et Messine. La *Gazette di Napoli* nous apprend qu'un grand nombre de citoyens partant de la place Dante se sont rendus à la préfecture pour protester contre les mesures insuffisantes prises par le ministre de l'intérieur au sujet de la peste. On trouve insuffisante la quarantaine de sept jours et l'on ne veut pas qu'elle soit subie à Misida.

Des démonstrations de la même nature ont eu lieu à Messine.

SUISSE. — On télégraphie de Berne, 10 février, qu'un violent incendie a éclaté à Meiningen. Les bureaux de la poste et du télégraphe, un hôtel et plusieurs maisons sont détruits.

L'incendie continue. On craint beaucoup pour le reste de la ville, toutes les maisons étant en bois.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les pluies continuelles que nous subissons vont devenir pour toutes nos campagnes un véritable fléau.

Dans les vallées inondées, l'eau ne baisse pas et, depuis un mois, se tient à peu près stationnaire.

Dans les régions préservées de l'inondation, les terres sont noyées ; le blé ne lève pas, et les cultivateurs ont, pour toutes les récoltes de l'année, les plus vives inquiétudes.

Du beau temps et du soleil promptement, ou l'année 1879 sera bien mauvaise pour tous les agriculteurs. (J. de Maine-et-Loire.)

Les bureaux du ministère de l'instruction publique dressent en ce moment une statistique complète des bibliothèques scolaires de toute la France. Les inspecteurs d'académie ont été chargés de fournir, chacun dans leur ressort, un tableau indiquant les noms des communes qui possèdent des livres de lecture à prêter aux familles, le nombre de ces livres, ainsi que de ceux de classes, les dons et souscriptions réalisés par les particuliers, les communes et le département, la tenue et la fréquentation de la bibliothèque scolaire communale, le nombre de prêts annuels, etc.

Il a été spécialement prescrit aux inspecteurs de désigner pour chaque département celui des instituteurs qui se sera le plus distingué par son zèle et par les services rendus aux bibliothèques en général ou, en particulier, à celle dont la garde lui est confiée.

A la suite de ce travail, qui sera terminé vers la fin du mois de février, le ministère

accordera des récompenses honorifiques et pécuniaires aux instituteurs communaux les plus favorablement signalés.

Les *Tablettes d'un Spectateur* annoncent que M. le général de Gallifet a été placé à la tête du commandement de Tours.

Théâtre de Saumur. — Lundi prochain, 17 février, représentation de la *Petite Mariée*, opéra-comique en 3 actes, de Charles Lecocq, précédée de la *Loterie nationale*, pièce nouvelle en 4 acte.

Nous trouvons dans le *Journal officiel* la note suivante relative à une sorte de réclame qu'on ne saurait tolérer. Nous comprenons jusqu'à un certain point que le gouvernement décore un négociant qui, par son mérite, a su se constituer une grande fortune, mais de là à se servir de la croix de la Légion-d'Honneur comme d'un tam-tam pour attirer la clientèle, il y a loin.

« Des plaintes nombreuses ont été portées à la grande chancellerie contre les industriels décorés à la suite de diverses expositions et qui mettent sur les produits de leur commerce ou suspendent à la devanture de leurs magasins la croix de la Légion-d'Honneur. Le grand chancelier fait connaître qu'il y a dans ce fait une interprétation des plus regrettables de la loi du 19 mai 1802.

« L'ordre de la Légion-d'Honneur a été institué pour récompenser les mérites civils et militaires.

« La croix est personnelle aux légionnaires qui doivent se conformer, pour la porter, aux statuts de l'ordre.

« Elle ne peut, dans aucun cas, servir de réclame à une maison de commerce et figurer sur des produits dont elle a récompensé l'inventeur.

« Toute contravention à cette interdiction sera soumise au conseil de l'ordre et à la décision du chef de l'Etat. »

SABLE.

On écrit de Sablé à la *Sarthe* :

« Il y a environ huit mois, la famille Coulange possédait un petit chien lévrier qui, un jour, mordit M. Coulange père et ses deux filles. Le lévrier fut confié à l'examen d'un vétérinaire, qui le déclara atteint de la rage et le fit abattre.

« On prit vis-à-vis des trois personnes mordues les précautions d'usage, puis personne n'y songea plus.

« Dimanche dernier, la fille aînée de M. Coulange se plaignit de ressentir une douleur qui partait du petit doigt de la main gauche où elle avait été mordue et se prolongeait le long du bras jusqu'à l'épaule.

« Dans la nuit de lundi à mardi, elle fut prise d'une effroyable crise nerveuse. L'écumé couvrait ses lèvres et elle poussait des cris épouvantables. Le mal fit, dès lors, des progrès sensibles, et jeudi elle rendait le dernier soupir, après une cruelle agonie.

« Elle était âgée de 28 ans. »

SAINT-MALO.

Le tribunal correctionnel de Saint-Malo vient de condamner à six semaines de prison et à 16 fr. d'amende le sieur Lamarthe, vannier à Saint-Servan, qui avait insulté grossièrement, dans une des rues de cette dernière ville, M. le capitaine d'état-major Lande, attaché à la 20^e division d'infanterie du 40^e corps d'armée, en le traitant de traîneur de sabre et autres épithètes communardes.

M. Bourgeois, député de la Vendée, qui avait été révoqué de ses fonctions de maire de la Verrie, arrondissement de La Roche-sur-Yon, a été réélu à l'unanimité.

Hier, avant la séance de la Chambre des députés, on annonçait que M. de Baudry d'Asson avait l'intention de poser une question à M. de Marcère, relativement à la non réintégration des conseillers municipaux de Beauvoir-sur-Mer (Vendée), dont l'élection avait été invalidée par un arrêté du préfet, lequel a été cassé par un arrêt du conseil d'Etat.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 9 février 1879.

Versements de 123 déposants (26 nouveaux), 20,842 fr. » e.

Remboursements, 11,274 fr. 78 c.

Faits divers.

Excentricité britannique. — La semaine dernière est mort, à Manchester, un très-riche célibataire ; par son testament, il a partagé sa fortune également entre les trente femmes qui, pendant le cours de sa vie, ont refusé ses propositions de mariage. « En repoussant mes offres, est-il dit dans le testament de cet original, ces dames m'ont permis de mener une vie heureuse, libre des soucis du ménage ; en reconnaissance de quoi je les institue mes légataires universelles. »

Musique et escroquerie. — Mme Ugalde, la cantatrice que tous nos lecteurs ont applaudie, possède beaucoup d'élèves désireuses d'apprendre quelques-uns de ses secrets de vocalise.

Parmi ces élèves, il s'en trouvait une nommée Marie, toute jeune, blonde, ayant de très-grandes dispositions musicales, et pour laquelle Mme Ugalde éprouvait une vive sympathie.

Il y a quinze jours environ, elle vit arriver chez elle son élève favorite, qui, les yeux en larmes, le visage contracté, lui confessa qu'elle se trouvait dans une position très-embarrassée ; que son propriétaire, fatigué d'attendre le paiement de plusieurs termes arriérés, venait de lui faire saisir son mobilier ; que la vente était imminente, etc.

300 francs suffiraient pour tirer la jeune virtuose de peine.

M^{me} Ugalde donna les 300 fr., puis les deux femmes causèrent.

La grande artiste dit à sa jeune amie qu'elle désirait se défaire d'une certaine quantité de dentelles dont elle n'avait plus l'usage et dont la valeur atteignait environ 10,000 fr.

Marie saisit avec empressement cette occasion d'être agréable à sa bienfaitrice, prit le carton des dentelles et... disparut.

Cependant les jours s'écoulaient, M^{me} Ugalde attendait patiemment le retour de la jeune élève, mais rien ne venait.

Jeudi dernier, inquiète de cette longue absence, elle se décidait à se rendre au domicile de Marie. Là, elle apprit que, depuis plus de dix jours, la jeune fille était partie pour la campagne.

Un ordre d'arrestation a été immédiatement lancé contre cette ingrate élève.

Dernières Nouvelles.

Le gérant du journal la *Revolution française* est poursuivi pour publication d'articles traitant de matières politiques et émanant de Jules Vallès et d'Arthur Arnould, condamnés à des peines afflictives et infamantes.

Cette affaire viendra, devant la huitième chambre correctionnelle, le vendredi 14 février prochain.

On raconte que les poursuites contre la *Revolution française* ont été décidées par l'intervention de M. Grévy, et malgré une vive opposition de M. de Marcère.

On parle d'une violente altercation qui aurait eu lieu dans le conseil des ministres entre MM. Jules Ferry et Le Royer, relativement à l'amnistie.

M. le ministre de l'intérieur a proposé hier le projet de loi d'amnistie suivant :

« L'amnistie est accordée à tous les condamnés pour faits relatifs à l'insurrection de 1871 qui ont été et seront libérés, qui ont été et seront graciés par le Président de la République dans le délai de trois mois après la promulgation de la présente loi. »

Le prince de Hohenzoln aurait été chargé de témoigner à M. Grévy que le gouvernement allemand verrait avec satisfaction le rejet de la proposition d'amnistie pleine et entière.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations

des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fébrile en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry ».

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Plonsk, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 76,448 : Depuis cinq ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. Je n'hésite pas à vous certifier que votre Revalescière m'a sauvé la vie. — ERNEST CARTÉ, musicien au 63^e de ligne, Verdun. — Dartres : M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55 ans), toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalescière. — N° 49,811 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnie, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — Cure n° 56,935 : Barr (Bas-Rhin), 4 juin. — Monsieur, La Revalescière Du Barry a agi sur moi merveilleusement; mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse; mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est redevenu admirable, et un catarrhe et névralgie à la tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus. — DAVID RUFF, propriétaire. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges; — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Planlagenet; BERTHAULT-DÉLAGRÈE. — Bangé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M^{me} BELLIARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON, BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — De BARRY et C^e, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Ligne de Poitiers-Saumur.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 30 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
1 — 10 — soir.		4 — 45 — soir.	
3 — 20 — —		10 — 10 — —	
7 — 45 — —		11 — 50 — —	

Il y a, en outre, un départ de Saumur pour Montreuil à 8 h. 10 m. matin, avec correspondance pour Angers.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
8 h. 50 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
12 — 10 — soir.		4 — 40 — soir.	
1 — 45 — —		9 — 10 — —	
6 — 55 — —		11 — 20 — —	

Départ de Montreuil pour Saumur, 2 h. 11 m. soir. Arrivée à Saumur, 2 h. 50. Ce train correspond au train d'Angers à Montreuil-Bellay.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 FÉVRIER 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	77 50			Crédit Foncier colonial, 300 fr.	380			Canal de Suez	697 50		1 25
3 % amortissable	80 20			Crédit Foncier, act. 500f. 250 p.	760		12 50	Crédit Mobilier esp.	740		3 75
4 1/2 %	110 10			Soc. gén. de Crédit industriel et				Société autrichienne	330		1 25
5 %	119 85		10	com. 125 fr. p.	675			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor, t. payé.	505			Crédit Mobilier	477 50		6 25	Orléans	366		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	242 50			Crédit foncier d'Autriche	580		6 25	Paris-Lyon-Méditerranée	363		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	518			Charentes, 500 fr. t. p.				Est	361		
— 1865, 4 %	531			Est	692 50		2 50	Nord	368 75		
— 1869, 3 %	413			Paris-Lyon-Méditerranée	1169		1 25	Ouest	362		
— 1871, 3 %	404			Midi	833		3 75	Midi	360		
— 1875, 4 %	516 25		3 75	Nord	498 50		8 75	Charentes			
— 1876, 4 %	518			Orléans	1197 50		2 50	C ^e Canaux agricoles			
Banque de France	3040			Ouest	771 25		3 75	Canal de Suez	370		
Comptoir d'escompte	760			Compagnie parisienne du Gaz	1298 25		3 75				
Crédit agricole, 300 f. p.	450			C. gén. Transatlantique	495						

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 9 décembre).

Départs de Saumur vers Angers.		Départs de Saumur vers Tours.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.		3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).		8 — 21 — — omnibus.	
8 — 56 — — omnibus-mixte.		9 — 40 — — omnibus.	
1 — 25 — — soir.		12 — 40 — — soir, omnibus-mixte.	
4 — 10 — — —		4 — 44 — — omnibus-mixte.	
7 — 15 — — —		10 — 28 — — express-poste.	
10 — 37 — — (s'arrête à Angers).			

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e COURTOIS, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

COMMUNE DES ROSIERS.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION EN VINGT LOTS,

Le dimanche 2 mars 1879, à midi, En l'une des salles de la Mairie de la commune des Rosiers, Par le ministère dudit M^e Courtois, notaire.

1,384 PIEDS DE PEUPLIERS

SAVOIR :

1 ^{er} Lot. Route de Beaufort, de St-Baudruche au chemin de fer.	89 arbres.
2 ^e Lot. id. du n° 1 au n° 100.	100 —
3 ^e Lot. id. du n° 100 au n° 200.	100 —
4 ^e Lot. id. du n° 200 au n° 300.	100 —
5 ^e Lot. id. du n° 300 au n° 375.	75 —
6 ^e Lot. De la Sirotterie au chemin de la Blairie.	86 —
7 ^e Lot. Chemin de la Blairie, du n° 1 à 100.	100 —
8 ^e Lot. id. du n° 100 au n° 200.	100 —
9 ^e Lot. id. du n° 200 au n° 280.	80 —
10 ^e Lot. id. du n° 280 au pont de Porteau.	33 —
11 ^e Lot. Chemin de la Ligne, du n° 1 au n° 43.	43 —
12 ^e Lot. id. du n° 43 au n° 110.	67 —
13 ^e Lot. Chemin du Péhu.	7 —
14 ^e Lot. Chemin des Ilettes à la Forêt.	62 —
15 ^e Lot. Chemin des Ilettes.	71 —
16 ^e Lot. Chemin de la Bonde, du n° 1 à 66.	66 —
17 ^e Lot. id. du n° 66 à 82.	16 —
18 ^e Lot. Route de Sainte-Baudruche à la gare, du n° 1 à 63.	63 —
19 ^e Lot. Route de la gare à Longué au n° 70.	36 —
20 ^e Lot. id. du n° 70 aux Varennes.	70 —

TOTAL. 1,384 arbres.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de la Mairie des Rosiers, ou audit M^e Courtois, notaire, dépositaire du cahier des charges. (72)

Etudes de M^e GOULIPEAU, notaire, et TIRBAU et EPOUD, avoués, aux Sables-d'Olonne.

VENTE

Au-dessous des premières mises à prix,

En l'étude dudit M^e Goulipreau, Le 3 mars 1879, à midi.

1^o D'UN GRAND HOTEL, aux Sables-d'Olonne, situé sur le Remblai, en face la plage, au centre des bains de mer, connu sous le nom de GRAND HOTEL DE LA PLAGE;

2^o D'UN AUTRE HOTEL, situé à côté du précédent, connu sous le nom de SPLENDIDE HOTEL.

S'adresser à M^e Goulipreau, notaire, et à M^{ss} Tirbau et EPOUD, avoués. (48)

MAGASIN A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean, Rue de Bordeaux, n° 32.

S'adresser à M. Russon, quai de Limoges. (66)

A LOUER

Pour le 1^{er} novembre 1879,

LA FERME (EN CONSTRUCTION)

Dite du CARREFOUR-ROSIÈRE

Sise commune de Neuillé (Maine-et-Loire).

S'adresser, pour les renseignements, à M^e DENIEAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire), et, pour visiter, aux Rigaudières, commune d'Allonnes. (607)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

MAISON

Avec écurie et remise,

Rue de l'Ancienne-Messagerie,

Actuellement occupée par M. Delacour-Ouvrard.

S'adresser au bureau du journal.

Etudes de M^e VEILLET, successeur désigné de M^e CHICOTEAU, notaire à Gizeux, et de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

A L'AMIABLE

En totalité ou par parties,

LA BELLE TERRE

DITE

LA FORÊT DE BENAIS

Communes de Benais, Restigné et Continvoir (Indre-et-Loire).

Consistant en pavillon de maître, logement de garde, deux fermes et deux étangs, terres labourables et bois pour la majeure partie,

Contenant 456 hectares en un ensemble.

S'adresser, pour traiter, à MM. VINET, propriétaire et maire, et DUPUY, propriétaire, demeurant à Courléon, et à M. FRANVILLE, propriétaire à Parçay;

Et, pour tous renseignements, à M^{ss} CHICOTEAU, VIELLET et DENIEAU. (32)

Etude de M^e LIBAUD, avoué à Chinon.

A VENDRE

Le dimanche 23 février 1879, à midi.

En l'étude et par le ministère de M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire),

UNE USINE

Servant à la fabrication de la chandelle et de la bougie, et à la fonte des suifs en branches, située ville de Bourgueil, dépendant de la faillite du sieur Honoré Brault, ancien fabricant à Bourgueil.

Machine à vapeur de la force à quatre chevaux; six machines à bougies, dites Américaines, cuve à fondre le suif.

Mise à prix, trois mille francs, ci. 3,000 fr.

L'adjudicataire pourra, dans le délai de quarante-huit heures après l'adjudication, de préférence à tous autres, prendre, à dire d'expert, le matériel et les marchandises existant encore en magasin.

S'adresser à M^{ss} GIRAULT, notaire à Bourgueil; LIBAUD, avoué à Chinon, et à M^e PROQUIN, huissier à Chinon, syndic de la faillite. (38)

UN HOMME, libéré du service militaire, muni de bons certificats, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

Maison J.-P. LAROZE & C^{ie}, Pharm^{ie} 2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

DÉGORGES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites, Gastralgies, Douleurs et Crampes d'Estomac, Dyspepsies, Digestions lentes, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC

Infaillibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 4 fr. 50. — Poudre, la Boîte, 2 fr. ; le flacon, 4 fr. 25. — OPIAT, le Pot, 4 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS :

26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26 ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

Saumur, imprimerie de P. GODET.